



Syndicat National des Monuments Historiques CGT

Mesdames et Messieurs les Sénateurs et les Députés
de la commission Culture au Sénat et à l'Assemblée Nationale

Paris, le 3 décembre 2013

Objet : Réforme du Centre des Monuments Nationaux

Mesdames, Messieurs,

Notre organisation, le Syndicat National des Monuments Historiques – CGT (SNMH-CGT), représentant les personnels du Centre des Monuments Nationaux, tenait à vous alerter sur un sujet grave touchant à notre établissement.

Le Centre des Monuments Nationaux (CMN) établissement public sous tutelle du Ministère de la Culture, a pour mission de conserver, restaurer, ouvrir à la visite une centaine de monuments historiques sur tout le territoire, ainsi que d'en développer la fréquentation. Son actuel Président, Monsieur Philippe Béval (anciennement Directeur Général des Patrimoines du Ministère de la Culture), dans le cadre d'une réorganisation des services, a décidé de supprimer la direction scientifique de l'établissement.

Cette direction, créée en 2009, a en charge la conservation, la restauration et la gestion des collections mobilières de l'établissement présentées dans les monuments. Cette structure, encore jeune et malgré quelques difficultés, a permis à l'établissement d'acquérir une véritable légitimité scientifique auprès des grandes institutions culturelles. Plusieurs opérations dont la réussite a été unanimement saluée, est à mettre au crédit des personnels de la direction scientifique.

Le projet de Monsieur Béval est de fusionner les services constituant l'actuelle direction scientifique, dans une grande direction de la conservation des monuments et des collections. De notre point de vu, cette fusion en cassant les équipes et les collectifs de travail, entrainera de graves dysfonctionnements et mettra gravement en péril la conservation des collections.

De plus, la réorganisation de notre établissement risque également d'impacter fortement les services déconcentrés du Ministère de la Culture (DRAC et STAP) qui sont, par ailleurs, clairement menacés par la future réforme de l'État. Ainsi, le CMN se positionne d'ores et déjà dans le but de récupérer l'ensemble des compétences des services de l'État relatif au contrôle scientifique et technique concernant les opérations de travaux sur les monuments historiques.

Face au positionnement extrêmement ferme de la direction et du Président du CMN, les personnels se mobilisent au travers d'une pétition pour le maintien de la direction scientifique qui sera adressée à la Ministre de la Culture.

Nous en appelons à vous, élus de la Nation, pour intervenir au plus haut niveau afin que la voix des personnels du Centre des Monuments Nationaux soit entendue

Nous restons à votre disposition pour plus d'informations ou pour une éventuelle rencontre.

Veuillez recevoir, Mesdames et Messieurs les Députés et Sénateurs l'expression de ma haute considération.

Thomas Pucci
Secrétaire Général du SNMH-CGT